

Éditorial

Autor(en): **Rahm, Werner**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **58 (2000)**

Heft 1: **Faut-il baisser les impôts en Suisse?**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

ÉDITORIAL

Werner RAHM

Président de la Société d'études économiques et sociales

Autour du thème de la réforme fiscale se développe un débat sur des questions fondamentales de notre société. Débat philosophique et politique lorsqu'on aborde le rôle de l'Etat. Débat économique lorsqu'on attribue à la fiscalité une fonction d'incitation à certains comportements des agents de la vie économique. Débat de justice sociale lorsqu'on met en avant la fonction de redistribution des richesses et des revenus.

Sur le plan de la technique fiscale, la Suisse - rapprochement de l'Europe oblige – est conduite à un nouveau rapport entre fiscalité directe et indirecte, qui peut remettre en cause l'appropriation traditionnelle des recettes indirectes par la Confédération.

Par ailleurs, un débat plus politique s'est amorcé, les uns préconisant une baisse de la fiscalité pour relancer l'emploi et la croissance économique tout en assurant notre compétitivité internationale. Avec comme conséquence de réveiller les craintes d'un démantèlement de la protection et de la justice sociales. Un consensus assez large, comme l'a noté la Société pour le développement de l'économie suisse, semble cependant s'établir sur le constat que la charge fiscale ne saurait augmenter davantage.

Les contributions qui font l'objet du présent cahier reflètent toute la complexité de la matière.

Le Professeur Milad Zarin-Nejadan éclaire le débat de la réflexion de l'économiste. Les «distorsions», qu'elles soient positives ou négatives, sont les conséquences de la réaction des agents de la vie économique face aux options de l'Etat en matière fiscale. Consommation ou épargne et amortissement des capitaux, capitaux extérieurs plutôt que fonds propres, délocalisation d'entreprises, économies d'énergie à but écologique, développement ou recul de création d'entreprises. Un effort important semble avoir été fait en Europe pour réduire ou harmoniser les «distorsions». La Suisse serait plutôt restée à l'écart.

Le Professeur Bernard Dafflon règle d'emblée leur compte à quelques a

priori: la charge d'impôt ne peut baisser dans une situation de déficit public. Les impôts ne baissent jamais. Baisser peut-être pas. Mais certainement se transformer. Avec un taux de TVA de 14%, la Suisse serait «eurocompatible». Mais sur le front des impôts directs, que peuvent faire cantons et communes pour augmenter leur attractivité ? Le Professeur Dafflon met en garde contre le «clientélisme» qui, en définitive, ne favoriserait que les revenus élevés. Pour lui, les pistes d'une nouvelle fiscalité, plus équitable, vont vers la suppression des déductions, un impôt directement proportionnel et une redistribution sociale organisée par d'autres canaux.

Fort de son expérience de gouvernement, le Conseiller d'Etat Urs Schwaller recentre le débat sur un axiome simple: les tâches confiées à l'Etat sont financées par l'impôt. Le problème premier est de définir les tâches que l'on attribue aux collectivités publiques. Or, l'Etat est le plus souvent impuissant quand il s'agit de modifier ses prestations. Ne convient-il pas dès lors de commencer par réduire les impôts et de se donner ainsi la volonté de diminuer certaines prestations (définition de la fonction publique, nouvelle gestion, subventions). Et, surtout, ne plus assumer de nouvelles responsabilités sans en avoir au préalable assuré le financement.

En conclusion, le Conseiller d'Etat Urs Schwaller met également en évidence la difficulté qu'il a aujourd'hui à attribuer à la fiscalité le double objectif d'assurer les ressources des collectivités publiques tout en jouant le rôle central de redistribution sociale.

Sous le titre «Libéralisme économique et fiscalité», la contribution de Me. Marguerite Florio en appelle à la responsabilité de l'entrepreneur et de l'individu. Le libéralisme demande un état d'esprit qui ne peut s'épanouir que si chacun est conscient de ses possibilités et que l'Etat ne décourage pas l'esprit d'entreprise. L'Etat doit moins réglementer mais créer le cadre favorisant la responsabilisation de tous les agents de la vie économique. La fiscalité joue en la matière un rôle déterminant. Pour conclure, Me. Marguerite Florio rappelle qu'il appartient aussi à l'Etat, comme à toute entreprise, de ne pas dépenser plus que ses ressources ne le lui permettent.

M. Jean-Pierre Thorel revient sous le titre «Fiscalité et enjeux de société» sur la question centrale des tâches premières de l'Etat: justice, solidarité, égalité des chances, liberté, sécurité. Or l'Etat occupe trop de place, au détriment de l'initiative individuelle et collective, notamment dans le domaine social et associatif.

Un Etat devrait être modeste, stimulant les initiatives, notamment par la fiscalité. Il retrouverait ainsi son rôle, un rôle plus politique que technocratique. Il s'agit donc de refonder l'Etat, entité politique, mettant ainsi fin à la confusion Etat/fonctionnaires et technocrates.

La Société d'Etudes Economiques et Sociales remercie Les Rencontres Suisses et son Président, le Professeur Pierre du Bois, de l'avoir associée à ce premier débat qui a souligné l'actualité du thème de la nouvelle fiscalité. En filigrane des exposés de plusieurs intervenants, le rôle de redistribution sociale de la fiscalité a été remis en cause. Des voies originales doivent être explorées dans ce domaine, préalable à toute réforme. Cela demande imagination et audace. Nous espérons qu'un nouvel échange d'idées permettra d'aller plus loin sur cette question. Elle pourrait faire l'objet d'un prochain cahier.

